



## **LES CAHIERS DU SICTAME**

### **FEVRIER 2005**

#### **SOMMAIRE**

* L'Éditorial	Page 2
* Chronique de février	Page 4
* La parole est aux adhérents	Page 5
* Informations pratiques	Page 6
* Actualités	Page 6
* Vie des Sections	
Retraités et préretraités	Page 7
Paris	Page 11
Pau	Page 12
Lacq	Page 15
* Informations générales	Page 16
* La vie de l'UNSA	Page 17
* Divertissement du cruciverbiste	Page 22
* Courriers envoyés par le SICTAME en février	Page 24
* Professions de foi DP Pau et CE Pau	Page 25

## 1. L'ÉDITORIAL

Par Jean-Claude BRÉGAIL

Voltaire : « Tout est bien »

Ce n'était peut-être pas un tsunami syndical, c'était quand même une forte vague de contestations provoquée par la mise en application de réformes anti-sociales. D'ailleurs aujourd'hui quand le gouvernement et le MEDEF parlent de réformes, ils parlent en fait de 'recul social' de 'régression sociale'. C'est une déferlante anti-sociale et ses victimes sont de plus en plus nombreuses dans notre pays ... allez faire un tour du côté des restos du cœur ou du côté de telle croix ou de tel croissant sauveteurs ou tout simplement dans le métro parisien !

« **Tout est bien** » nous serinent ces dirigeants qui ne cessent de donner de l'énergie à la vague ultra-libérale qui écrase la majorité des acquis sociaux ! L'application de la réforme de l'assurance maladie qui va conduire à un reste à charge de 1 € pour chaque acte médical (sauf cas particuliers); l'adoption en catimini d'un amendement qui modifie le code des pensions pour écarter tous les pères qui espéraient une anticipation de retraite en reconnaissance de leur boulot de géniteur; la remise en cause éhontée des 35 heures jugées 'avancée sociale' par le plus haut personnage de l'Etat et torpillées par ses spadassins ; la réforme inique de l'école voulue par un idéologue néo-libéral qui la détourne de sa mission originelle d'enseignement en la transformant en centre de profit et plus généralement la dévalorisation de l'ensemble des fonctionnaires, etc.

Et rien ne les arrête, ni nos usines qui foutent le camp pour des pays où le critère d'employabilité idéal se rapproche de l'esclavage, ni le ridicule de certains sigles comme celui lié à la réforme de l'administration territoriale de l'état : RATÉ (faut oser quand même) !

Et la fève dans la couronne (attention aux implants, ils étaient mieux remboursés par la MEAP !), c'est l'augmentation de la CSG calculée, pour les actifs, sur 97 % des sommes perçues (95 % avant) et augmentée pour les inactifs via le taux qui croît de 6,2 à 6,6 %.

Mais « **Tout est bien** » ! Et pourtant l'injustice prend de l'importance dans ce pays, il n'y a qu'à lire les banderoles des manifestants.

Paradoxe ! C'est que l'injustice subie est secourue avec beaucoup plus de spontanéité lorsqu'elle est sans cause humaine. Les catastrophes naturelles sont relativement exceptionnelles et font souffrir numériquement beaucoup moins que les catastrophes politiques et économiques d'origine humaine (malgré certains scores élevés constatés récemment).

Aussi, en ce lendemain de tsunami, le 'Poème sur le désastre de Lisbonne' écrit par Voltaire est malheureusement d'actualité, il suffit de changer le nom de Lisbonne.

En voici la préface :

*« Si jamais la question du mal physique a mérité l'attention de tous les hommes, c'est dans ces événements funestes qui nous rappellent à la contemplation de notre faible nature, comme les pestes générales qui ont enlevé le quart des hommes dans le monde connu, le tremblement de terre qui engloutit quatre cent mille personnes à la Chine en 1699, celui de Lima et de Collao, et en dernier lieu celui du Portugal et du royaume de Fez.*

*L'axiome « **Tout est bien** » paraît un peu étrange à ceux qui sont les témoins de ces désastres. Tout est arrangé, tout est ordonné, sans doute par la Providence ; mais il n'est que trop sensible que tout, depuis trop longtemps, n'est pas arrangé pour notre bien-être. »*

et quelques extraits du poème :

« **'Tout est bien'** [...]   
*Accourez, contemplez ces ruines affreuses,  
 Ces femmes, ces enfants l'un sur l'autre entassés,  
 Sous ces marbres rompus ces membres dispersés ; »*  
 « [...]   
*Aux cris demi-formés de leurs voix expirantes,  
 Au spectacle effrayant de leur cendres fumantes,  
 Direz-vous : ' C'est l'effet des éternelles lois  
 Qui d'un Dieu libre et bon nécessitent le choix' ?  
 Direz-vous en voyant cet amas de victimes :  
 'Dieu s'est vengé, leur mort est le prix de leurs crimes' ?  
 Quel crime, quelle faute ont commis ces enfants  
 Sur le sein maternel écrasés et sanglants ?  
 Lisbonne, qui n'est plus, eut-elle plus de vices  
 Que Londres, que Paris plongés dans les délices ?  
 Lisbonne est abîmée, et l'on danse à Paris. »*  
 « [...]   
*Les tristes habitants de ces bords désolés  
 Dans l'horreur des tourments seraient-ils consolés  
 Si quelqu'un leur disait : 'Tombez, mourez tranquilles ;  
 Pour le bonheur du monde on détruit vos asiles.  
 D'autres mains vont bâtir vos palais embrasés  
 D'autres peuples naîtront dans vos murs écrasés ;  
 Le Nord va s'enrichir de vos pertes fatales  
 Tous vos maux sont un bien dans les lois générales  
 Dieu vous voit du même œil que les vils vermisseaux  
 Dont vous serez la proie au fond de vos tombeaux ?  
 A des infortunés quel horrible langage !  
 Cruels, à mes douleurs n'ajoutez point l'outrage.  
 Non, ne présentez plus à mon cœur agité  
 Ces immuables lois de la nécessité  
 Cette chaîne des corps, des esprits, et des mondes.  
 O rêves des savants ! ô chimères profondes. »*

« **Tout est bien** » ! Qu'en pensez-vous, chers lecteurs ?

## 2. CHRONIQUE DE FÉVRIER

Par Bernard BUTORI

### **Février a été largement consacré à la préparation des élections de renouvellement des CE et DP de l'UES Amont.**

En effet, après le jugement du Tribunal ayant déclaré illégal le vote électronique dans l'UES Amont, il appartenait à la Direction d'assumer les conséquences de sa tentative de passage en force et d'organiser les élections conformément à la loi.

Par courrier intersyndical du 27 janvier (cf. cahiers de janvier, page 25), le SICTAME, la CGT et FO demandaient une réunion afin d'allonger le calendrier de vote par correspondance pour en permettre le bon déroulement.

Cette réunion s'est tenue le 3 février. Curieusement et préalablement à cette réunion, la CFDT et la CFE-CGC se rétractaient et retiraient leur signature du protocole préélectoral ! Lors de cette réunion, ils demandaient carrément le report des élections au mois de septembre. Dans quel but ? Faire croire qu'un tel report et retard étaient dus à notre action en justice ? De son côté, la Direction n'a rien fait pour répondre à notre demande d'allongement de la durée du vote par correspondance. En revanche, ni le SICTAME, ni CGT et FO n'étaient d'accord pour retarder le calendrier électoral et demandaient même que le vote à l'urne soit avancé au jeudi 31 mars qui est un jeudi au lieu du vendredi 1<sup>er</sup> avril que la Direction avait imposé.

Faute du moindre accord, la Direction maintint le calendrier initial.

Lors de cette réunion du 3 février sur une demande insistante du SICTAME, appuyée par les autres syndicats, la Direction accepta de prendre à sa charge le tirage des professions de foi CE et DP nécessaires au vote par correspondance. Alors que l'employeur a l'obligation d'organiser les élections, était-il normal que les syndicats supportent les frais de tirage du matériel de vote par correspondance ? Certes non !

Le lundi 7 février était la date ultime pour déposer les listes de candidatures. Ces listes avaient fait l'objet d'un gros travail de préparation. Il faut en remercier tous ceux qui y ont participé ainsi que les 76 personnes qui ont accepté de se porter candidates sur les listes SICTAME. C'est un nouveau record et 14 personnes de plus qu'en 2003. Comme il y a 2 ans, le SICTAME est à nouveau le seul syndicat à présenter des listes complètes dans tous les collèges et tous les établissements de l'UES Amont. En nombre de candidats, le SICTAME devance de 18 la CFDT et de 21 la CGT (58 et 55 candidats). Viennent ensuite FO (48), la CFE-CGC (29) et CFTC (22).

Les 76 candidats présentés par le SICTAME se répartissent en 41 sur Paris et 35 sur Pau, dont 35 OETAM et 41 ingénieurs/cadres, avec sur Paris : 22 OETAM et 19 Ingénieurs/cadres et sur Pau : 13 OETAM et 22 Ingénieurs/cadres.

Le taux de féminisation des listes SICTAME s'améliore, passant de 24 à 32 % sur chacun des 2 établissements.

Les professions de foi nécessaires au vote par correspondance devaient être remises initialement pour mise sous enveloppe le vendredi 11 février matin au plus tard. Pour en permettre le tirage par la Reprographie, cette date de remise fut avancée au lundi 17 h. Inutile de dire que le week-end fut actif et grâce au travail de tous et à sa bonne organisation, le SICTAME réussit le tour de force de boucler en temps voulu les professions de foi CE et DP de Paris et de Pau en y incluant même les photos couleurs des 76 candidats présentés. Un trombinoscope des 76 candidats sera joint au prochain numéro des cahiers.

En attendant, n'oubliez pas de voter le 1<sup>er</sup> avril et de faire voter autour de vous. La préparation des élections est un travail très lourd pour tout le monde et il est de l'intérêt commun d'obtenir le quorum dès le premier tour.

De plus, les élections du 1<sup>er</sup> avril dans l'UES Amont constituent un enjeu de première importance pour le SICTAME ainsi que pour le personnel.

Pour le SICTAME, il s'agit de démontrer que, en dépit de tous les coups bas dont il est victime, son audience et son influence vont grandissant.

Pour le personnel, il s'agit de conforter l'espoir en une entreprise meilleure et aussi plus humaine, dont le SICTAME est porteur.

**Pour conforter cet espoir et renforcer le SICTAME, il est donc important de voter et faire voter SICTAME aux élections du 1<sup>er</sup> avril !**

Chaque voix compte et améliore le score du SICTAME. De plus, certains sièges d'élus se jouent parfois à 1 ou 2 voix près. Le vote par correspondance est ouvert à tous les électeurs, sans condition particulière. Pour cela, rien de plus simple, il vous suffit de demander le matériel de vote à :

- Pour Paris : Sylvie VISSEAU – DRHC/DSSP/RHH/GA – Bureau 23E14 – Tour Coupole – Tél. 01 47 44 25 67
- Pour Pau : Pierre DESERT – DGEP/DPP/PAU – Bureau BA 4015 – CSTJF – Tél. : 05 59 83 46 27

Vous pouvez leur adresser cette demande par téléphone, courrier électronique ou tout simplement passer les voir pour retirer le matériel de vote.

Mais, n'oubliez pas, dès à présent par correspondance et le 1<sup>er</sup> avril sur le lieu de vote, votez et faites voter SICTAME. Il ne dépend que de chacun d'entre nous que ces élections du 1<sup>er</sup> avril 2005 soient un nouveau succès pour le SICTAME et renforcent notre demande et notre espoir d'une entreprise meilleure et toujours plus humaine.

Par avance, merci de votre action et de votre soutien.

### 3. LA PAROLE EST AUX ADHÉRENTS

*Vous êtes nombreux à accompagner le paiement de votre cotisation d'un petit mot d'accompagnement, de remerciement ou de félicitations. Sachez que votre soutien moral et financier nous est d'un grand secours pour poursuivre notre action au service de vos intérêts et des intérêts bien compris de l'entreprise. Nous reproduisons ci-après quelques-uns des messages reçus.*

« Toutes mes félicitations pour votre action et pour votre information auprès des AFC.

Merci pour votre travail.

Bravo et Merci pour votre action.

Merci à tous de votre courage et de votre dévouement.

Je vous souhaite beaucoup de courage pour essayer de mener à bien tous les problèmes qui surgissent pour la défense de nos intérêts. Un grand merci à tous.

En vous remerciant tous de votre engagement, sachant les difficultés à se faire entendre dans cette "boîte" de fous.

Avec mes remerciements pour l'année écoulée et mes encouragements pour l'année qui commence.

Bonne Année 2005 aux retraités et actifs du syndicat et surtout à ceux qui se démènent pour le syndicat opérationnel.

Je compte sur vous pour persévérer.

Merci à toute l'équipe pour l'information détaillée et rapide que nous recevons dans notre campagne. En vous souhaitant une année 2005 un peu moins problématique que l'année 2004.

Avec mes meilleurs voeux et le souhait que l'action du SICTAME soit reconnue par un DRH plus coopératif.

Merci et continuez vos efforts !

Amicaux messages et bravo pour l'excellent travail que vous faites !

Cotisation 2005 : On repart pour une année avec beaucoup de plaisir !

Bon courage, tenez la barre !

Cela fait un bout de temps que je voulais adhérer au SICTAME, et je prends enfin le temps d'envoyer mon petit papier... Il y a en effet trop de choses qui s'accumulent et je me lance à vos côtés, à mon échelle bien modeste toutefois...

Merci pour le travail accompli.

Avec mes encouragements dans votre action pas toujours facile ».

### 3. INFORMATIONS PRATIQUES

#### Ristourne gaz : témoignage

« Bonjour,

*Consommateur de butane (moins d'une bouteille 13 kg par an), je n'ai pas eu l'occasion de demander de ristourne sur le butane consommé pendant la période de référence<sup>1</sup> choisie par Total, et explicitée dans sa lettre du 13 janvier 2005. J'avais l'habitude en effet, de ne demander la ristourne que lorsque mon carnet de 5 "Bons d'approvisionnement" était épuisé.*

*Me voyant exclu du versement du forfait de 90 euros annoncé par la lettre Total, j'ai téléphoné ce jour et l'on m'a :*

- *demandé d'adresser les bons relatifs aux bouteilles achetées pendant la période de référence<sup>1</sup>, et ce, en vue d'obtenir la ristourne les concernant,*
- *assuré que, en conséquence, je serai bien attributaire des 90 euros annoncés dans la lettre Total ».*

### 4. ACTUALITÉS

#### La réforme de l'assurance maladie : Réflexions générales

La réforme de l'assurance maladie concoctée par le ministre Douste-Blazy et signée par un collectif de trois syndicats de médecins est loin de faire l'unanimité chez les généralistes qui fulminent contre ce qu'ils considèrent comme un coup mortel porté à notre système de santé publique.

D'après le docteur Christian Lehmann<sup>2</sup>, il faut prendre de court les sempiternels lieux communs sur la « réforme de la dernière chance » car cette réforme au lieu de 'sauver la Sécu' organise en fait son démantèlement.

Les médecins généralistes, piliers de cette réforme n'ont pas plus de moyens qu'auparavant et seuls leurs confrères spécialistes ont leurs honoraires augmentés ! Au bout du compte ce seront vous et moi qui seront lésés (vous avez loisir de changer ce verbe par un autre plus percutant, c'est à vous de voir) !

#### **1 - Le 1 € :**

Sur tout acte médical (sauf exception ...) 1 € euro est retenu sur le remboursement au patient au prétexte de le sensibiliser à ses dépenses de santé ! Mais il paraît que récupérer ces sommes euro par euro, est un casse-tête administratif ; la Sécu craint que cela ne coûte 1,30 € par euro récupéré ! Sans parler évidemment de la législation des dépassements d'honoraires, etc.

Tout dans la réforme cherche à habituer le patient à payer plus cher, toujours plus cher et ...ça marche ! A quand la rupture ? Le petit euro est appelé à devenir grand, regardez le forfait hospitalier, 14 € à votre charge aujourd'hui et demain ou encore le 1 % de la CSG qui a bien gonflé depuis ? Car euro par euro c'est pas cher et d'ailleurs pour 1 euro vous n'avez presque plus rien ma bonne dame ! Pensez-vous que cette augmentation géniale d'un ministre libéral va aider les patients en accident de travail (à déclarer dans les 48 heures sinon, pas de remboursement), ou en affection longue durée – cancéreux, diabétique sous insuline, dialysés, etc.- ? Non bien sûr, mais le but en fait c'est de fabriquer de l'insécurité sociale ... et ce thème est d'ailleurs combattu par l'UNSA qui voit clair dans le jeu du gouvernement.

#### **2 - Médecin traitant versus médecin référent**

Le médecin référent qui existe depuis 1998 va disparaître au profit du médecin traitant en juillet 2005.

Le médecin référent, à travers le dispositif d'avance des frais, permettait à tous les patients un égal accès aux soins ; le médecin référent était réglé dans les jours qui suivaient par la Sécu, sans que le patient ait à avancer le moindre franc ou euro maintenant. Le 1<sup>er</sup> juillet, c'est fini, il faudra faire l'avance de la consultation. Ceux qui sont dans la dèche attendront pour se faire soigner... sans doute faudra-t-il rouvrir un jour des centres mutualistes gratuits ...

---

<sup>1</sup> Du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 15 novembre 2004

<sup>2</sup> auteur entre autres de « Patient si vous saviez ... Confession d'un médecin généraliste » Robert Laffont

Le médecin référent, en échange du respect des tarifs conventionnés, de la dispense d'avance de frais et d'une formation totalement indépendante des firmes pharmaceutiques recevait une rémunération forfaitaire annuelle pour coordonner le suivi du patient et participer à des actions de prévention. Sauf erreur cette rémunération était de 40 €/an/patient, mais elle ne coûtait rien à la Sécu puisque chacun de ces médecins prescrivait, paraît-il, en moyenne 20 000 €/an de médicaments de moins dans l'année que leurs collègues.

### 3 - L'hôpital public

La médecine générale est indispensable à la cohésion sociale d'un pays et l'hôpital public y est indispensable. Habituer les gens à payer plus cher, à se tourner vers les assurances privées<sup>1</sup> pour leur couverture santé, définir ensuite des actes nobles, c'est à dire à haut rendement technique ou des lits actifs dans lesquels un patient ne reste que 24 à 48 heures, le tout remboursé a minima finira par faire péter la Sécu !

En fait on se dirige vers une situation à l'américaine (nos ministres ultra-libéraux ont tendance à mettre en place dans notre pays les « conneries » des autres alors que les autres prenant enfin conscience de leurs « conneries » essaient de trouver de meilleures solutions ; quant à nous, tant pis !). Lorsque vous débarquerez aux urgences d'un hôpital (parce qu'il n'y aura plus de médecins de premier recours en ville et dans nos campagnes), le médecin qui vous prendra en charge devra avant de pratiquer le premier geste médical s'enquérir de ce que couvre ou non votre assurance !!!

### 4 - Et pour finir dans la bonne humeur :

Des sommités médicales se penchent sur un cas très rare. Le professeur dubitatif interroge son entourage. Pourquoi ce patient est-il condamné ? Son premier assistant, très embarrassé, lui répond : Hum, Il n'a pas de carte bleue sur lui.

Ah bien répond le professeur, prévenez la morgue et la famille !

## 5. LA VIE DES SECTIONS

### 5.1 RETRAITÉS ET PRÉRETRAITÉS

Par Jean-Claude BRÉGAIL

#### La galaxie C.F.R. (Compagnie Française des Retraités)

Les retraités font partie intégrante de la nation et représentent une force qui ne doit pas être ignorée. Cette force a besoin de se structurer, c'est pourquoi, quatre majors du monde de la retraite se sont unis, le 24 novembre 2000, au sein d'une association, régie par la loi de 1901 et baptisée C.F.R : Confédération Française des Retraités.

Fortement aujourd'hui de plus de 2 millions d'adhérents sur 12 millions de retraités recensés en France en 2005, 15 millions en 2010 et 20 millions en 2012 (72 millions en Europe dès 2012), cette Confédération entend revendiquer l'égalité citoyenne pour l'ensemble de ses adhérents, et ce d'autant plus que le monde des retraités va prendre une importance grandissante dans la société contemporaine car il représentera 30 % de la population en 2040 et sans doute 1/3 du corps électoral. Par son droit de vote, cette masse est capable de déterminer pacifiquement mais énergiquement toutes les orientations du pays ! Et un moyen de peser sur les politiques mises en place c'est d'obtenir la reconnaissance de la représentativité due à la C.F.R. en siégeant au sein du C.E.S (Comité Economique et Social), troisième assemblée constitutionnelle de la République. Il faut créer un groupe de retraités au côté des autres représentants des forces économiques, sociales et culturelles de la Nation !

---

<sup>1</sup> Xavier Bertrand, Secrétaire d'Etat à l'assurance maladie vient du monde de l'assurance et Frédéric Van Roekhegem placé par l'Etat à l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) vient aussi de ce secteur (vendre des contrats d'assurance sur la qualité des saucisses ou vendre des contrats d'assurance maladie, c'est du quif !)

## A - Qui sont ces majors ?

- **la F.N.A.R.** : Fédération Nationale des Associations de Retraités, créée en 1974, regroupe 2 000 clubs et associations ;
- **la C.N.R.** : Confédération Nationale des Retraités, créée en 1960, regroupe des fédérations de retraités relevant de la fonction publique, des régimes assimilés, du régime général et des régimes alignés ;
- **l'U.F.R.** : Union Française des Retraités, créée en 1983, regroupe des associations de retraités, de préretraités et assimilés au sein de deux branches : UFR-régime général et UFR-régimes spéciaux ;
- **la F.N.C.A.R.** : Fédération Nationale des Clubs des Aînés Ruraux, créée en 1976, regroupe 10 000 clubs sur l'ensemble du territoire français.

La C.F.R. est régie par un Conseil d'Administration de 24 membres issus, à parts égales, des 4 majors : 6 CNR, 6 FNAR, 6 FNCAR, 6 UFR.

Le Bureau de la C.F.R. est composé de 9 membres :

- **Président** : Jean-Louis Mandinaud (UFR) [ (ancien président de la MIP - Mutuelle de l'Industrie du Pétrole - et ancien de BP), a été nommé par Monsieur le Président de la République membre du Conseil Economique et Social (C.E.S.) dont il fut dans la précédente mandature Vice-Président et Président du groupe des Personnes Qualifiées].
- **Vice-Présidents** : Paul Andrieu (CNR),  
André Gallard (FNAR),  
Albert Morin (UFR),  
Eugène Pinsault (FNCAR),
- **Secrétaire général** poste tenu par un membre issu de la F.N.A.R,
- **Secrétaire général adjoint** poste tenu par un membre issu de l'U.F.R,
- **Trésorier** poste tenu par un membre issu de la F.N.C.A.R,
- **Trésorier adjoint** poste tenu par un membre issu de la C.N.R.

## B – Mieux connaître ces majors

### 1 - La F.N.A.R.

Clubs urbains ou ruraux, regroupés ou non en fédérations départementales, se retrouvent à la FNAR ainsi que des associations ou groupements d'associations ayant des activités nationales qui ne comprennent pas uniquement des retraités mais qui travaillent pour des retraités. Par exemple : l'UNIAT (Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail), la FNCS (Fédération Nationale des Conjointes Survivants), le SPELC (Syndicat des Professeurs de l'Enseignement Libre Catholique), etc... et des organisations indépendantes inter-générationnelles : Poursuivre, Notre Temps, etc.

### 2- La C.N.R.

La confédération Nationale des Retraités, 42 rue Fontaine – 75009 Paris  
Tél : 01 42 81 51 82 - Fax : 01 42 81 42 79

La C.N.R.- son but : Faire entendre la voix des retraités qui ont tous des problèmes en commun et aucun moyen pour se faire entendre (Commentaire : ne pouvant faire grève, les retraités peuvent quand même adhérer à des manif de masse sur la voie publique ! Souvent, il est préférable d'intervenir auprès des élus 'locaux' quelle que soit leur couleur politique ! Où alors il faut faire ouvrir des instances à tous les niveaux, départements, régions, national afin que les retraités puissent faire entendre leurs voix !).

La C.N.R.- son organisation : son siège est à Paris, elle est dirigée par un Conseil d'Administration où sont représentées toutes les structures adhérentes et la C.N.R se prolonge dans les départements et les régions par des Comités constitués à son image et qui sont associés à l'élaboration et à l'exécution des actions entreprises.

(Commentaire : Le Président d'Honneur du SICTAME, Jean-Claude Brégail, est Président du Comité CNR des Pyrénées Atlantiques.)

### La C.N.R. son implantation :

- Sur le plan national, la C.N.R. fait partie du Bureau de Liaison des Organisations Nationales de Retraités et Personnes Agées (B.L.O.R). Le Président de la C.N.R. est membre du Directoire de cet organisme.  
La C.N.R. est représentée au Comité National des Retraités et Personnes Agées (C.N.R.P.A. et de droit dans les Comités Départementaux (C.O.D.E.R.P.A.) et conférences régionales (C.O.R.E.R.P.A.)
- Sur le plan européen, la C.N.R. fait partie de l'EURAG (Fédération Européenne pour les personnes âgées),
- Sur le plan mondial, la C.N.R. est membre fondateur de la F.I.A.P.A. (Fédération Internationale des Personnes Agées) organisme reconnu en tant qu'ONG par l'O.N.U., l'U.N.E.S.C.O. et l'O.M.S.

### Les adhérents de la C.N.R :

Sigles	Libellés
<b>ANR AUDIO</b>	Association Nationale des Retraités et Pré-Retraités de l'Audiovisuel.
<b>ANFASOCAF</b>	Association Nationale et Fédérale d'Anciens Sous-Officiers de Carrière de L'Armée Française.
<b>A.N.R-PTT</b>	Association Nationale des Anciens des PTT.
<b>A N H R</b>	Association Nationale des Hospitaliers Retraités.
<b>ANOCR</b>	Association des Officiers de Carrière en Retraite.
<b>A.A.R/ORTF</b>	Association Amicale des retraités des Organismes de Radio et de Télévision.
<b>AP-CGMF</b>	Association des Anciens Personnels du Groupe CIE Générale Maritime et Financière.
<b>APSR-CMM/CGT</b>	Association du Personnel Sédentaire Retraité de la Cie des Messageries Maritimes et Compagnie Générale Transatlantique
<b>A.R.A.F.</b>	Association des Retraités d' Air France.
<b>A.R.I.T.</b>	Association des Retraités d' Air Inter.
<b>ARPPNAC</b>	Association des Retraités et Pensionnés du Personnel Navigant de l'Aéronautique civile
<b>A R T S</b>	Association des Retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé.
<b>FARMA</b>	Fédération des Associations de Retraités de la CCPMA ( Mutualité Agricole ).
<b>FAREP</b>	Fédération des Amicales de Retraités de l'Enseignement public.
<b>FGRCF</b>	Fédération Générale des Retraités du Chemin de Fer.
<b>FNPRCE</b>	Fédération Nationale du Personnel Retraité des Caisses d'Epargne de France.
<b>FNAMC</b>	Fédération des Anciens Militaires de Carrière.
<b>FNAPMM</b>	Fédération Nationale des Associations de Pensionnés de la Marine Marchande.
<b>FNRG</b>	Fédération Nationale des Retraités de la Gendarmerie
<b>GNOMAC</b>	Groupement National des Officiers Mutilés
<b>GNR</b>	Groupement National des Retraités.
<b>SAMA</b>	Syndicat des Anciens Médecins des Armés.
<b>SICTAME</b>	Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise, Employés retraités TOTAL
<b>SNMCR</b>	Syndicat National des Médecins Concernés par la Retraite
<b>UFRB</b>	Union Fédérale des Retraités des Banques
<b>UNPRG</b>	Union Nationale des Personnels en Retraite de la Gendarmerie.
<b>UNRPN</b>	Union Nationale des Retraités de la Police Nationale.
<b>UROS-LR</b>	Union des Retraités des Organismes Sociaux du Languedoc-Roussillon
<b>USR/FGSOA</b>	Union Syndicale des Retraites FGSOA

### 3 - L'U.F.R.(rg).

Fédération qui regroupe des associations de retraités, préretraités relevant d'un régime par répartition en vue de la défense des retraités et de leurs retraites.

### 4 - La F.N.C.A.R.

En 2003, cette fédération comptait environ 10 000 clubs dans 83 fédérations départementales pour près de 800 000 adhérents. Son but est de faire valoir les préoccupations des Aînés ruraux et leurs aspirations à un rôle actif dans la société.

### C – C.N.R versus UNSA-Retraités, la force de nos adhésions dans les instances et organismes !

	Structure Fédérale ou Confédérale	Organismes d'Etat	Structure Syndicale
<b>NIVEAU NATIONAL</b>			
	<b>C.F.R.</b> Confédération Française des Retraités. [CNR National + FNCAR National + UFR National + FNAR National]	<b>C.E.S.</b> Conseil Economique et Social	UNSA
		<b>C.N.R.P.A.</b> Comité National des Retraités et des Personnes Agées.	UNSA
		<b>C.O.R.</b> Comité d'Orientation des Retraités	UNSA
<b>NIVEAU REGIONAL</b>			
	<b>C.N.R. Aquitaine</b> Confédération Nationale des Retraités.	<b>C.O.R.E.R.P.A.</b> Comité Régional des Retraités et des Personnes Agées	L'UNSA-Retraités n'est pas représentée. C'est une fédération non syndicale, la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) qui siège !
	<b>F.N.C.A.R.</b> Fédération Nationale des Clubs des Aînés Ruraux.		
	<b>U.F.R.</b> Union des Fédérations de Retraités.		
	<b>F.N.A.R.</b> Fédération Nationale des Associations de Retraités.		
<b>NIVEAU DEPARTEMENTAL (par exemple : Pyrénées Atlantiques)</b>			
Association des Anciens de l'E&P de Elf Aquitaine et de TFE (Région Aquitaine).	<b>F.N.A.R. 64</b> Fédération Nationale des Associations de Retraités.	<b>C.I.A.P.A</b> (Comité départemental d'Information et d'Action en faveur des Personnes Agées)  <b>C.O.D.E.R.P.A.</b> (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées)  <b>C.L.I.C.</b> (Centre Local d'Information et de Coordination - au service de la personne âgée et de son entourage)	F.G.R.-F.P. vs UNSA-Retraités
<b>SICTAME-TOTAL</b> Section syndicale des Retraités.	<b>C.N.R. 64</b> Confédération Nationale des Retraités.	<b>C.I.A.P.A.</b> <b>C.O.D.E.R.P.A.</b> <b>C.L.I.C.</b>	F.G.R.-F.P. vs UNSA-Retraités

**Ces structures se dupliquent dans tous les départements et toutes les régions.**

En conclusion, si comme le souhaite Alain Olive et André Clavelou (UNSA-Retraités), l'UNSA-Retraités doit prendre sa place partout ou elle doit être présente, et bien il va falloir secouer le cocotier et peut être chasser les démons du passé (ombre de la FEN : Fédération de l'Education Nationale et de la FSU ...) pour s'implanter dans les instances départementales et régionales.

## 4.2 PARIS

### Nouvelle adresse internet du CE Paris

Par Christian CASSIER

Hors des bureaux, de n'importe quel point du monde et à n'importe quel moment, si vous désirez accéder au site du CE Siège Total UES Amont, vous pouvez le faire via internet en utilisant l'adresse suivante :

<http://www.cesiegetotal-amontholding.com>

### Délégués du Personnel du 16 février 2005

*Ci-après quelques unes des questions posées par les élus SICTAME et les réponses obtenues :*

#### **Méthode Hay**

Quand les salariés recevront-ils un document leur donnant des informations sur la méthode Hay ? Les explications données par leurs gestionnaires de Carrière restent insuffisantes.

**Réponse :** Des informations sur la méthode Hay ont été diffusées dans le Rapport Sociétal et Environnemental 2003 (rapport toujours disponible sur le MAP Total Holding) ainsi que via l'Intranet RH Branches (E&P.net RH Pratique par exemple).

#### **Pointeuse**

En juin 2005 l'ouverture et la fermeture des postes informatiques se feront au moyen de la puce incluse dans chaque badge. Ce système servira t-il aussi de pointeuse pour les entrées et départs des salariés ou aura-t-il d'autres applications ?

**Réponse :** Les badges contiennent deux puces distinctes.

La première puce sert à l'accès sécurisé au "système d'information" (SI) du Groupe - cette puce est "visible" sur la face avant de la carte.

La seconde puce est associée à une « boucle radio » et permet de contrôler l'accès aux locaux (cette seconde puce, ainsi que la boucle radio ne sont pas visibles, elles sont "moulées" dans le plastique de la carte).

Pour le contrôle d'accès au Système d'information : (la 1ère puce).

L'ouverture et la fermeture des postes informatiques à partir de la puce se fera au second semestre et non en juin 2005.

Le système d'ouverture du poste de travail à partir du contenu de la puce n'a absolument aucun lien avec le "pointage" des salariés.

La puce servira uniquement à accéder au poste de travail de façon sécurisée.

Il existe déjà d'autres "applications" liées à cette 1ère puce : la protection des données (confidentialité) grâce au chiffrement des données, l'accès "nomades" sécurisé au réseau d'entreprise.

Il est envisagé de pouvoir faire avec cette puce de la "signature électronique" dans le cadre de la dématérialisation des données.

La seconde puce (puce sans contact Mifare).

Ce système permettra de rendre les locaux accessibles aux salariés sans que ceux-ci aient à passer leur badge dans un lecteur de piste magnétique. Il s'agit simplement d'un changement de technologie.

#### **Plan Vigipirate**

Jusqu'à quand devons nous subir les contraintes de Vigipirate à chaque entrée de la Tour ? Ne peut-on assouplir ces dispositions pour le personnel comme à l'entrée du CSTJF ?

**Réponse :** Le plan Vigipirate est toujours en vigueur et les tours Total de La Défense sont des lieux « emblématiques ». Par prudence, il n'est pas prévu de diminuer notre vigilance dans un avenir proche.

### **Elections des représentants CE et DP du Vendredi 1<sup>er</sup> Avril 2005**

Pourquoi avoir imposé les élections des représentants CE et DP le vendredi 1<sup>er</sup> avril sachant que de nombreuses personnes prennent leur vendredi et que ce jour, accolé à un week-end et en début de mois, est propice à la prise d'une journée de repos ?

**Réponse :** Le calendrier des opérations électorales a été discuté avec l'ensemble des organisations syndicales.

Après la décision du Tribunal d'instance de Courbevoie, la Direction a proposé de reporter les élections. Constatant que les organisations syndicales n'étaient pas toutes d'accord sur le délai du report, la Direction a maintenu le calendrier validé par le tribunal.

La Direction rappelle, en outre, que les salariés qui prévoient d'être absents le jour du vote à l'urne peuvent demander par mail (à Madame Sylvie VISSEAU) le bénéfice du vote par correspondance. Un « kit » de vote par correspondance sera alors tenu à leur disposition.

### 4.3 PAU

#### Comité d'établissement du février 2005

Par Robert BAUCOU

Participants pour le SICTAME : B. Séraissol (secrétaire du CE), C. Peter, P. Cousson, B. Bronnimann, L. Rousseau, R. Baucou

#### 1 - Questions en suspens :

- Réunion de la commission expatriation : Pas d'opposition de la Direction à une réunion du CCE pour traiter de l'expatriation. La balle est dans le camp des élus.
- Un nouveau centre géoscience AMEC SPIE à Pau : AMEC SPIE a bien eu une démarche commerciale vis-à-vis de la direction de l'établissement pour faire connaître ses services à Pau. C. Peter s'étonne que cette entreprise s'installe à Pau sans que TOTAL s'engage à lui donner du travail ; la Direction n'a pas connaissance d'un tel engagement mais admet que AMEC SPIE sera consultée pour des travaux de numérisation en concurrence avec Géorex.

#### 2 - Compte rendu de la marche de l'établissement :

- Suite à la déclaration de la CGT sur le partage (à sens unique pour les actionnaires) des résultats mirobolants 2004 du Groupe, un débat s'instaure entre Direction et élus ; Le débat fait aussi référence, pour la Direction, aux résultats non encore publiés de l'enquête IPSOS . En résumé, pour la Direction il faut se féliciter des excellents résultats du Groupe et de la bonne motivation des salariés que montrerait l'enquête IPSOS ; les élus ne partagent pas cet avis notamment pour ce qui est de l'emploi des résultats en déplorant la quasi absence de retour vers les salariés (salaire et embauches) et une politique industrielle d'investissement timorée et sans perspectives. Les élus qui n'ont pas eu connaissance des résultats de l'enquête IPSOS enregistrent à l'inverse de la Direction une démotivation des salariés, à la fois par la surcharge de travail (on ne peut travailler correctement dans cette situation) et par le manque de reconnaissance. Il est également noté que la politique très élitiste de la reconnaissance des salariés est désastreuse pour l'esprit d'équipe indispensable pourtant au succès de nos futurs développements.
- Chantier bâtiment EA1 (à la place du Bat C) : Budget : 14 M€ pour la 1ère phase, 16 lots ont été attribués, début des travaux : le 1<sup>er</sup> mars, durée : 18 mois.
- Parking des voitures dans l'enceinte du CSTJF pour les participants à des voyages CE avec départ ou retour le week-end : la Direction refuse d'assouplir sa position qui consiste à interdire toute entrée/sortie de véhicules en dehors des horaires de travail de l'établissement. La raison invoquée est la sûreté imposée par la Direction du Groupe.
- La Direction nous informe qu'une note portant sur les modalités de rachat de trimestres de cotisation pour la retraite devrait paraître très prochainement ; elle nous rappelle également les 2 notes (une pour TOTAL SA et une pour Elf EP) parues et disponibles sur intranet portant sur les missions à l'étranger.
- A la question de savoir si les personnels Elf EP expatriés dans les années 1990 pourraient, comme les rotationnels TOTAL SA, espérer récupérer un trop perçu de CSG et CRDS, la Direction nous informe qu'ils n'ont rien à espérer, leur situation étant différente des rotationnels TOTAL!

### 3 - Point sur les ASC communes :

#### - C. Peter nous informe des principaux évènements sur cette affaire depuis le dernier CE :

- réunion le 31/01/05 à Alénia avec M Vacances pour finaliser le projet de convention entre M Vacances et nous ; des éclaircissements ont été apportés, le projet est acceptable par les 2 parties.
- l'assemblée générale M Vacances du 7/02/05 n'a pu adopter la convention car l'un des 4 représentants de mutuelles n'était pas mandaté par sa mutuelle, il faut attendre le 4 mars (date de l'AG de cette mutuelle) puis, si mandat est donné, une AG extraordinaire dans la foulée de M Vacances pour espérer voir la situation débloquée le 15 mars (date retenue aujourd'hui de début de la convention).
- La commission financière du CE de Paris a des états d'âme pour adhérer à la mutualisation des ASC entre Lacq, Pau et Paris. La décision du CE de Paris a un impact direct sur l'équilibre budgétaire du CE de Pau (voir ci-après).

Négociations sur les moyens des ASC communes : 2 réunions ont eu lieu ; on constate que la Direction chipote sur les moyens et adopte un refus dogmatique sur la caisse de secours exceptionnel en refusant la participation des assistantes sociales des établissements aux réunions de la Caisse et en refusant le prélèvement automatique sur salaire de la contribution des adhérents. Les élus s'interrogent sur les raisons (inavouables : relents de paternalisme ? intervention dans la vie privée des salariés ? moyen de pression supplémentaire ?) de la Direction pour s'opposer ainsi à la caisse de secours. Un long échange sur la caisse de secours s'en suit et, les élus qui participent aux négociations ont, pour la première fois, le sentiment d'être écoutés par la Direction sur ce sujet. Les élus proposent aux chefs des établissements de Paris, Pau et Lacq d'assister à une réunion de la caisse de secours pour percevoir l'intérêt de la caisse pour les salariés en difficultés.

- Le CIE s'est réuni pour adopter plusieurs résolutions pour le transfert des ASC communes vers la nouvelle structure et liquider ses activités au 15 mars.

Le secrétaire du CE lit la résolution suivante :

*« Lors de sa séance du 25 janvier 2005, les élus du CE UES AMONT PAU ont voté une résolution 2 retenant la candidature de la Société M-Vacances pour l'exploitation à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005 des maisons de vacances de Banyuls, Gripp, Chantemerle, Saint-Jean de Six, Hossegor, La Croix Valmer dans les conditions exposées dans cette résolution.*

*Par suite d'un contretemps dans cette opération les élus du CE UES AMONT PAU conviennent que cette date du 1<sup>er</sup> mars sera décalée pour correspondre à la date permettant aux parties de s'engager officiellement au plus tôt dans cette opération. Cette date devrait être vraisemblablement le 15 mars 2005 ».*

Résultat du vote : 6 pour (5 SICTAME + 1 FO) et 3 abstentions (CGT)

CFDT qui n'a pas d'élus présents s'associe à la résolution.

Le Secrétaire du CE lit la résolution suivante :

*« Seconde résolution liée au protocole d'accord relatif à la gestion des activités sociales et culturelles communes aux salariés des établissements siège et Pau de l'UES Amont Holding et de la Société TE&PF.*

*L'article 2 de ce protocole traitant du financement est modifié comme suit :*

**2.1 La première année au moins**, la contribution de chaque Comité sera déterminée en fonction du rapport entre le montant de sa propre subvention annuelle aux activités sociales et culturelles (hors subventions "exceptionnelles", type fonctionnement Stade Blanchard) et le total des subventions perçues par les trois Comités à ce titre (sur une **base de 2.5%** de la masse salariale pour les trois Comités).

A titre d'illustration et sur la base des subventions perçues par les Comités au titre de l'exercice 2004, le pourcentage de la contribution de chaque Comité est :

- Comité d'établissement Siège de l'UES Amont Holding : 2.848 M€, soit 58 % ;
- Comité d'établissement Pau de l'UES Amont Holding : 1.781 M€, soit 32.33 % ;
- Comité d'entreprise TEPF : 0.530 M€, soit 9.61 %.

Et, sur la base des éléments déjà connus pour l'exercice 2005, le pourcentage de la contribution de chaque Comité serait :

- Comité d'établissement Siège de l'UES Amont Holding : 3.705M€, soit 57.71 % ;
- Comité d'établissement Pau de l'UES Amont Holding : 2.435 M€, soit 32.73 % ;
- Comité d'entreprise TEPF : 1.031 M€, soit 9.56 %.

**2.2. Les années suivantes**, après examen de la situation à la fin de l'année précédente, la contribution "mutualisée" de chaque Comité pourra être déterminée en fonction du calcul suivant :

*Dotation Mutualisée* =  $\Sigma$  Dotations Patronales (Pau, Paris, Lacq)

*Pourcentage Effectifs par CE* = *Effectifs du CE* /  $\Sigma$  *Effectifs (Pau, Paris, Lacq)*

*Dotation Moyenne Individuelle (par salarié)* = *Dotation Mutualisée* /  $\Sigma$  *Effectifs (Pau, Paris, Lacq)*

*Dotation Moyenne par CE* = *Dotation Moyenne Individuelle* \* *Effectif CE*

*Différentiel de Dotation par CE* = *Dotation patronale CE* - *Dotation Moyenne CE*

*Participation d'un CE aux ASCC* = *Budget ASCC* \* *Pourcentage Effectifs* + *Différentiel de Dotation*

*Pourcentage de participation aux ASCC par CE* = *Participation aux ASCC* / *Budget ASCC*

"*Dotation patronale*" : hors 0.2% et éléments exceptionnels tel le Stade Blanchard pour Pau

"*Effectif CE*" : tous salariés générant une contribution patronale (salariés sur site, expatriés, impatriés, PRC)

Résultat du vote : 9 pour sur 9 votants et la CFDT s'associe.

4 - Pourvoi des 2 postes du CE :

La Direction fait remarquer qu'il eût été pertinent d'attendre la fin de l'ex CIE pour pourvoir ces postes ; il est répondu que le CE ne pouvait plus attendre.

Le Secrétaire du CE lit la résolution suivante :

« *Il est proposé de faire un vote groupé autour des candidatures de Brigitte Barrau pour le poste CE assistance voyages, vacances, et Web et de Françoise Percey pour le poste billetterie, correspondant commissions Achats et services, correspondant Sociale et assistance jeunesse* ».

Résultat du vote : 9 pour sur 9 votants et la CFDT s'associe.

5 - Point sur les travaux au stade Blanchard :

L. Rousseau nous rappelle que ces travaux sont prévus en 2 tranches :

- rénovation du gymnase d'abord
- aménagement de salles polyvalentes de réunions/ réception modulables ensuite

Pour la première tranche, les appels d'offres ont été lancés, le début des travaux est prévu fin mars ou début avril et la fin des travaux fin février 2006 pour un montant de 2,25 M€.

Pour la deuxième tranche les études (avant projet) d'architecte sont en cours.

6 - Rattachement des salariés aux CE :

B. Séraissol présente les différents cas de rattachement des salariés aux 2 CE de l'UES Amont et indique les multiples difficultés liées à la gestion de ce rattachement selon la situation des salariés (contrat Elf EP/TOTAL SA/Impatriés, affectation Expatriés/détachés TEPF-TIGF/Holding...). Les élus demandent la mise en coïncidence du rattachement administratif (enregistré par PXL) et du rattachement CE des salariés. La Direction enregistre la demande et indique qu'une étude est en cours pour les impatriés détachés chez TEPF ou TIGF pour leur permettre de bénéficier des œuvres sociales d'un CE comme leurs collègues détachés à l'UES Amont.

#### 7 - Rapport des Commissions :

- Commission financière : Présentation du budget 2005, les 3 hypothèses relatives à la mutualisation sont indiquées, pour le budget 2005, c'est l'hypothèse d'une mutualisation limitée aux ASC communes qui a été retenue. Les budgets des commissions sont en ligne avec la lettre de cadrage hormis la commission sociale qui présente un budget inférieur au cadrage (en sous réalisation chronique elle doit élargir le champ de ses aides), en revanche les budgets ASC communes familles (maisons familiales) et jeunesse sont en net dépassement par rapport au cadrage en raison d'une estimation majorée du déficit des MF et sous la pression du CE de Paris pour les activités jeunesse. Le budget fera l'objet d'un vote formel lors du prochain CE.
- Commission Formation Emploi : P Cousson intervient pour rappeler la problématique liée à l'absence d'informations sur les postes de l'établissement, l'information sur les effectifs est insuffisante, il faut une information sur les postes dans les différentes structures de l'établissement pour que la CFE puis le CE disposent des informations leur permettant de suivre clairement les évolutions d'organisation

#### 8 - Information sur la procédure de régularisation de la participation du CIE 2003 à la prévoyance lourde :

Le secrétaire du CE indique que tous les intéressés ont été avertis, il fait part de nombreuses difficultés de réalisation (par exemple: les expatriés au Nigéria refusent d'envoyer leurs coordonnées bancaires pour des raisons compréhensibles de sécurité locale), les versements effectifs sont également conditionnés par des évolutions informatiques du CE, en conséquence, ils auront lieu courant deuxième trimestre 2005.

#### 4.4 LACQ

Par Yves MÉNAGÉ

##### Contrat salarial 2005

- Augmentation de la valeur du point  
L'accord salarial 2005 prévoit une mesure de sortie, qui représente une progression en masse ne pouvant être inférieur à 0,24 %, et la recherche d'un effet report proche de zéro en fin d'année.

La valeur du point est augmentée de 2,2% par rapport à sa valeur au 31 décembre 2004, à compter du 1er janvier 2005.

Le rappel interviendra sur la paie de février pour les salariés présents sur les effectifs au 28 février 2005.

- Suivi de l'accord  
Dans l'hypothèse où les conditions économiques réelles s'éloigneraient de manière sensible des prévisions de début d'année, les parties se réuniront en tant que de besoin afin d'apprécier les conditions d'application du présent accord.

##### Indemnités Chauffage – Logement

Pour l'année 2005, les valeurs des indemnités familiales de chauffage et de logement (ICL) sont augmentées respectivement de 5,07 % et 3,14 % au 1er janvier 2005 par rapport à leurs valeurs au 31/12/2004.

##### Prime exceptionnelle

Une prime exceptionnelle de 1000 € sera versée, fin février, à tous les salariés au prorata du temps de présence et du taux d'activité de l'année 2004.

## 5. INFORMATIONS GENERALES

### Des nouvelles de l'IPREA

Par Jean-Claude BRÉGAIL

En début d'année, un tract écrit et diffusé dans le sud-ouest par une OS représentative au niveau national jetait un trouble dans la population retraitée du coin.

Voici quelques passages de ce tract : " L'IPREA se meurt !

L'IPREA (Institution de Prévoyance pour la Retraite Elf Aquitaine) a été mise en place au périmètre des sociétés de la Branche Pétrole du Groupe Elf Aquitaine par l'accord cadre du 28 février 1995 pour 'remplacer' la CREA.

La CREA (Caisse de Retraite Elf Aquitaine) était un régime à prestations définies, sans cotisations des salariés. L'IPREA étant un régime de type "cotisations définies" au rendement aléatoire comme dans tout système de capitalisation.

Le 1<sup>er</sup> avril 2002, TOTAL fait un coup de force et arrête l'IPREA au profit de RECOSUP (un produit basé uniquement sur la capitalisation boursière), bafouant les statuts de l'IPREA et ignorant les protestations des administrateurs de l'Institution.

Aujourd'hui, l'administration de tutelle de l'État, par l'intermédiaire de sa commission de contrôle des assurances, mutuelles et des institutions de prévoyance, la CCAMIP, s'est penché sur la situation de l'IPREA pour constater qu'elle ne respectait pas les dispositions réglementaires en vigueur en matière financière.

Sommation a été faite par cette commission à l'IPREA pour prendre dans l'urgence des dispositions de sauvegarde visant à remédier à cette situation, lui donnant en tout état de cause jusqu'à fin 2005 pour trouver un organisme similaire remplissant les conditions de fonctionnement prévues par la loi, la marge de solvabilité en particulier. (A défaut l'IPREA aurait été administrée, dans l'attente de sa liquidation, par un administrateur désigné par les soins de la Tutelle).

Convoqués le 28 décembre 2004, le Conseil d'Administration et la Commission Paritaire de l'IPREA ont du prendre une décision conforme au souhait de l'Administration: émission d'un emprunt de 2 millions d'euros auprès de Elf Aquitaine pour assurer le court terme et de mener des négociations nécessaires auprès d'organismes habilités à gérer un régime "branche 26" comme l'IPREA et en mettant en oeuvre un transfert d'ici fin 2005."

Après cette parution, de façon légitime, les gens concernés se posent des questions : par qui sera remboursé ce prêt ? Est-il normal que TOTAL se débarrasse de l'IPREA, qui continuera à payer les 'allocations IPREA' aux retraités ? Le niveau des allocations sera-t-il altéré ? Etc.

Tout fout-il le camp ?

Alors, fidèle à sa ligne d'action et donc pour éviter d'affoler nos populations de retraités, le SICTAME, par mon entregent, a consulté son expert en la matière qui répond :

« Effectivement l'IPREA doit communiquer sur son avenir mais aujourd'hui tout n'est pas encore stabilisé. Ce que tu me rapportes d'un tract 'XX' dont je n'ai pas eu connaissance n'est pas faux, mais il n'y a pas lieu d'inquiéter les foules.

Je te rappelle que :

L'IPREA est une institution de prévoyance assurant un seul risque la retraite des participants à l'institution.

Pour cela les fonds recueillis sont placés en bourse selon un benchmark : 75 % obligations 25 % actions.

- L'actif aujourd'hui peut être estimé à 100 M€.
- Les engagements de retraites sont reconnus au passif de l'institution dans la Provision Technique Spéciale (PTS) fin 2004.
- La prévision de clôture fait apparaître un engagement de 97 M€.

La différence entre les deux montants représente les plus values latentes non dégagées.

Par ailleurs la réglementation nous impose (à l'IPREA) une marge de solvabilité égale à 4 % de la PTS soit 4 M€. Les rendements financiers ne nous permettront jamais d'atteindre ce montant.

La réglementation concernant les institutions de prévoyance (IP) prévoit une augmentation de la PTS de 3,5 % par an alors que pour les sociétés d'assurance assurant le même risque, le taux d'actualisation de la PTS a été ramenée à 0 % à compter de 2004.

Il faut dire que le taux de 3,5 % résulte d'une période où il y avait de l'inflation et des taux d'intérêts beaucoup plus élevés qu'aujourd'hui.

*Les sociétés d'assurance ont fait du lobbying auprès de la tutelle pour modifier le code des assurances alors que les IP et Mutuelles n'ont rien fait pour modifier dans les mêmes termes le code de la sécurité sociale qui régit les institutions de prévoyance.*

*Une fois le contexte général décrit, que pouvons nous dire de l'avenir de l'IPREA ?*

- nous rapprocher d'une société d'assurance ou d'une autre IP qui gère un risque retraite branche 26 (régime à points) identique à l'IPREA,
- faire en sorte que l'organisme qui recevra notre contrat ait des fonds propres suffisants de façon à couvrir la marge de solvabilité,
- mettre dans le contrat un organe de contrôle qui décidera en accord avec l'organisme assureur l'évolution du service du point.

*Le régime étant un régime provisionné il n'y a pas lieu de s'inquiéter sur sa finalité qui est de servir des rentes... les rentes seront servies par un autre organisme...*

*Mais il est probable que l'IPREA n'existera plus en tant qu'institution fin 2005».*

A suivre....

## **6. LA VIE DE L'UNSA**

**Compte-rendu du 3ème congrès de l'UD UNSA 92 à Boulogne Billancourt le 1er février 2005**  
d'après un texte de Thierry PONTILLON, Secrétaire de l'UD 92

Participants pour le SICTAME TOTAL : Bernard Butori et Christian Cassier

- Bureau du congrès : Michel Bouvy (Président de séance), Thierry Pontillon (Sec. Gén. UD), Martine Legal (Sec. Nationale), Pierre Marco (Sec. Gén. URIF UNSA)
- Commission de vérification des mandats: Pierre-Yves Vivien, Jacky Vincent
- Secrétaires de séance : Gérard Moncel, Jean-Claude Peoc'h
- Absents Excusés : Touré Ma Demba (Compass-Eurest), Yves Girard-Pecarrère (trésorier départemental), Jean-Pierre Bernardou (UNSA Santé), Jean-Marc Goudlidjian (Métiers du Sport), Bertrand de Reviers (SICTAME TOTAL)

**Les dossiers sont remis aux délégués puis les rapports sont présentés.**

1) Rapport Commission des Mandats :

2 100 mandats représentés sur les 2 324 communiqués par la Trésorerie Nationale, soient 90,4 % des mandats possibles.

53 délégué(e)s présent(e)s, plus M. Legal et P. Marco, plus 3 invités.

2) Rapport financier

Communication du rapport financier 2002/2004 et de la balance des comptes. Le rapport est approuvé à l'unanimité et quitus est donné au trésorier Yves Girard-Pecarrère.

3) Rapport d'activités départemental

Le R.A. est lu par le secrétaire général T. Pontillon au nom du bureau départemental sortant. Sept pièces annexées sont communiquées aux délégués. Après discussion de ce rapport ainsi que du rapport d'activités national présenté par Alain Olive (Cf. UNSA Magazine supplément au n° 71), les deux rapports (R.A. Départemental de l'UD et R.A. national) sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

4) **Election du Bureau départemental UNSA 92 :**

Le Congrès suspend ses travaux pour se transformer en « Conseil Départemental », conformément aux statuts et à l'article 4 du règlement intérieur départemental. Après les remerciements aux membres sortants qui ne se représentaient pas [Jean Ruffin (en province), Jean-Marc Goudlidjian (tâches professionnelles), Dominique Maroutian (tâches professionnelles), Hervé Bruyère (raisons de santé), Franck Parfait et Marie-Hélène Le Colleter (mutés), Jean-Louis Roussel (tâches professionnelles), Fabrice Albertier (qui n'a pu venir qu'une fois)], l'équipe proposée par le bureau Départemental sortant est élue à l'unanimité :

- Secrétaire général : Thierry Pontillon (UNSA Education)
- Sec. Généraux Adjoints: Jacky Vincent (UNSA Police), Michel Bouvy (Schneider)
- Trésoriers : Pierre-Yves Vivien (UNSA Bancassurances) et Marc Olivier (UNSA Education)

- Communications : **Bertrand de Reviere** (Total)
  - Retraités : Joël Avisse (UNSA Cheminots)
- (ces 7 personnes constituant le « secrétariat départemental »)

Autres membres du bureau :

- secteur privé : Anne Aubry (Bayer), Olivier Buisson (RATP), Gérard Moncel (SACEM), Touré Ma Demba, (Compass), Eric Peyronnel (GMF), Benoît Caumette (SFR), Arlette Bonnerat (CAP GEMINI), Patrice Bucchianeri (UNSA Sécurité)
- FP Etat : Marc Bonot, Pierre Thomas, Patrice Ferlicot et Jean-Claude Peoc'h (UNSA Police), David Planche (UNSA Education)
- FP Territoriale : Michel Regnault (Boulogne), René Leveneur (St Cloud), Martine Pomart
- FP Hosp. : Jean-Pierre Bernardou
- Travail prud'homal : Bruno Papillon (RATP)
- Conseillers du salarié : Yves Girard-Pecarrère (Bancassurances)

Comme cela a été le cas depuis 3 ans, il s'agit d'une liste « ouverte », notamment aux représentants des nouvelles structures qui rejoindraient l'UD pendant les 3 ans à venir, mais aussi à des militants de structures déjà intégrées dans l'UD et pouvant apporter leur expertise militante sur certains dossiers. A ce titre, Daniel ALBERT (UNSA FPT) et Philippe ZARBA (UNSA Police) sont invités à se joindre aux travaux du bureau chaque fois que cela leur sera possible.

### 5) Débat sur la résolution générale

Martine Legal fait un rapport complet sur l'actualité syndicale, le projet de résolution générale centré sur les «droits sociaux fondamentaux» (Cf. UNSA Magazine n°71) et l'activité de l'UNSA.

Le débat qui suit porte sur notre actualité « immédiate » (préparation de la manifestation du 5 février, 14h de la République à la Nation et congrès régional du 10 février) ; sur les difficultés de notre union à faire passer ses options dans les grands médias nationaux, sur l'attitude syndicale à avoir par rapport au projet de traité constitutionnel européen et sur notre conception du réformisme : comment être une réelle force de propositions face à une majorité parlementaire inféodée aux thèses les plus réactionnaires des dirigeants du MEDEF et face à un gouvernement qui prétend « réformer » sans jamais pratiquer un réel dialogue social ?

A l'issue de ce débat, l'amendement suivant est voté, pour venir s'insérer entre les § 230 et 231 du projet de résolution générale :

« La République ne reconnaît que des citoyens libres et égaux en droits quels que soient leurs origines, leur sexe, ou leurs choix idéologiques, religieux ou philosophiques. C'est pour cette raison que nous rejetons aussi bien l'uniformisation des individus qu'un Etat conçu comme la juxtaposition de communautés.

La laïcité constitue une caractéristique constitutionnelle de notre citoyenneté. Elle garantit liberté de conscience, égalité et solidarité.

La laïcité rejette tout dogmatisme, de quelque nature qu'il soit, comme fondement des lois et des décisions publiques. Si le principe de laïcité peut prétendre à l'universalité, c'est bien parce qu'il n'est pas anti-religieux. Il rappelle ce qui distingue le domaine de la sphère publique des différents domaines privés : sentiments religieux, intérêts commerciaux ou particuliers, appartenances communautaires...

En ce sens, le principe de laïcité fonde la notion même de neutralité du service public et la devise républicaine :

Liberté, Egalité, Fraternité. Identité de notre union, la laïcité structure son orientation. Etre laïque, c'est revendiquer la liberté de conscience, la liberté de pensée, la liberté de conviction, l'accès à toutes les connaissances pour contribuer à former l'esprit critique. »

Cet amendement est issu de la résolution générale adoptée par le congrès national de l'UNSA Education en 2004 et vise à rééquilibrer la présentation de notre « valeur/laïcité » par rapport aux autres valeurs rappelées en fin de résolution – et ce à quelques jours du premier anniversaire de la loi sur les signes religieux à l'école et à quelques mois du centième anniversaire de la loi de 1905.

Il est adopté par 198 « POUR », « 402 « abstentions », « zéro » CONTRE.

Le projet de modification des articles 5 et 12 des statuts nationaux (Cf. UNSA MAGAZINE n° 71 page 10) est adopté par 1554 POUR, 546 Abstentions, 0 Contre.

#### 6) Election des délégués :

- Congrès Régional URIF UNSA, le jeudi 10 février, 9h00, à l'atrium de Chaville – avenue Roger Salengro – 92370 CHAVILLE.

Thierry Pontillon et Jacky Vincent y participant au titre du Bureau Régional et d'autres camarades au titre de la délégation de leur pôle ou fédération, sont élus délégués de l'UD 92 (à l'unanimité) : Jean-Claude Peoc'h, Eric Peyronnel, Marc Bonot.

Sont également approuvées à l'unanimité les candidatures de Thierry Pontillon au secrétariat régional, Jacky Vincent au Bureau Régional, Marc BONOT et Eric PEYRONNEL au Conseil Régional.

-Congrès national UNSA (15-18 mars à Nantes) : Thierry PONTILLON et Jacky Vincent sont élus délégués à l'unanimité. Il est précisé que de nombreux autres représentants de l'interpro des Hauts-de-Seine devraient également y participer au titre de leurs pôle ou fédération. Ce sera vraisemblablement le cas de Michel Bouvy (UNSA Métaux), Pierre-Yves Vivien (UNSA Bancassurances), Touré Ma Demba (UNSA Compass) Bernard Butori (SICTAME UNSA TOTAL), etc.

Après les remerciements à Martine Legal et Pierre Marco pour leur participation active à nos travaux, Julien FAURE – nouveau délégué départemental « Chèques Déjeuner » -, fait une communication sur les prestations offertes par cette société d'économie solidaire. Puis le congrès se termine par un apéritif convivial, auquel participe Eric BOUDAIN (secrétaire général de l'UD CFDT 92).

#### **L'UNSA et le chômage à 10% : après 5 ans, retour à la case départ...**

Pour l'UNSA, ce n'est malheureusement pas une surprise de voir le taux de chômage atteindre à nouveau les 10 %.

Trop de facteurs négatifs ne pouvaient que contribuer à ce triste résultat :

- l'arrêt brutal d'un certain nombre de mesures de traitement social du chômage en 2002,
- la stagnation des salaires et ses effets sur la consommation,
- la grande panne des investissements des budgets publics et des entreprises,
- les freins mis par le MEDEF à l'avancée des négociations nationales (le dossier de l'emploi des seniors a été ouvert avec plus d'un an de retard),
- l'emploi des jeunes laissés à l'abandon avec un taux record du chômage des moins de 25 ans,
- le chômage de longue durée aggravé par l'incapacité d'un service public –et paritaire- de l'emploi à se réformer utilement,
- la priorité donnée par les entreprises à la Bourse et aux actionnaires : ce capitalisme de rentiers est l'ennemi de la croissance et de l'emploi.

C'est ainsi qu'en 10 ans, la part des dividendes dans le produit intérieur brut a presque doublé (de 3,9 à 6,8 %) !

Et pendant ce temps, le parlement et le gouvernement qui ont en charge l'intérêt général, proposent des heures supplémentaires mal payées à ceux qui ont déjà un emploi.

Pour l'UNSA, s'il en était besoin, l'état actuel du chômage justifie et légitime amplement la journée d'action du 10 mars, dans toutes les régions comme à Paris.

### Le 5 février, l'UNSA y était !

L'UNSA participait à la journée nationale d'action et de mobilisation qui avait lieu le samedi 5 février 2005 dans toute la France. A Paris, cette manifestation qui se déroulait entre République et la Nation a été largement suivie.

Cette journée était consacrée à la défense des 35 heures, à la relance du pouvoir d'achat des salariés du public et du privé ainsi qu'à la défense du Code du Travail de plus en plus menacé par le Medef. Les confédérations nationales s'étaient concertées pour envisager une riposte syndicale...sans l'UNSA et ce, du fait de l'ostracisme de certaines d'entre elles à l'égard de l'Union. Néanmoins, l'UNSA a donc décidé d'être présente et de participer ; le cortège de l'UNSA était supérieur en nombre à celui de la CFTC et de FO qui nous précédaient dans la marche vers la Place de la Nation.

L'UNSA, non représentative dans les textes l'est bien dans les faits ! Christian CASSIER, qui représentait le SICTAME TOTAL à cette manifestation a pris une photo qui illustre la mobilisation de l'union lors de cette manifestation.



# Discriminations envers l'UNSA

Nous avons choisi dans ce numéro d'UNSA Magazine, de révéler quelques exemples particulièrement flagrants de discriminations vis-à-vis des syndicats de l'UNSA et de ses militants. Comme on pourra s'en rendre compte à la lecture de cet article, il ne s'agit pas de simples procédures légales pour vérifier notre représentativité dans certaines entreprises. Non, en fait, il s'agit d'empêcher l'UNSA d'exister.



## EDF-GDF

Quelques mois après le conflit social concernant la réforme des retraites, des responsables de la Fédération Energie-CFDT décident de quitter cette organisation et de rejoindre l'UNSA. Ils constituent une dizaine de sections dans des établissements EDF ou GDF. Ils informent donc les directions locales de l'existence de sections d'établissements. Mal leur en prend, alors qu'ils ne demandent même pas la représentativité sur leur site, la Direction générale de l'entreprise donne consigne de les assigner malgré tout au Tribunal comme s'ils désignaient un délégué syndical. L'un après l'autre, les responsables des sections Energie UNSA sont traduits devant le Tribunal d'Instance pour le seul motif d'appartenir à l'UNSA. L'objectif est transparent : nous intimider. Malgré tout, des sections UNSA Energie continuent à se construire.

## Peugeot Mulhouse

Des militants FO dans cette entreprise souhaitent quitter leur confédération car ils jugent que leur syndicat n'est pas vraiment indépendant de la Direction de l'entreprise. Là aussi, la nouvelle

équipe UNSA ne désigne pas de délégué syndical mais constitue les éléments démontrant notre représentativité. La réaction de l'entreprise ne se fait pas attendre : des entretiens individuels se succèdent pour que les militants (es) renoncent à leur choix syndical. Certains sont obligés d'abandonner. C'est donc en cachette de la Direction et des syndicats officiels que les militants UNSA font des adhésions. Ils font aussi signer leurs collègues de travail pour soutenir l'UNSA. Dans des conditions incroyables dans un pays démocratique, ils essaient de gagner la représentativité de l'UNSA dans leur entreprise.

## EADS

L'Union départementale de Nantes et l'Union locale de Saint-Nazaire sont sollicitées par des salariés de EADS qui souhaitent connaître l'UNSA. Là encore, la plupart viennent de FO. Ils constatent eux aussi, une grande proximité entre la Direction de l'entreprise et le syndicat FO. Une réunion a lieu à l'Union locale de Saint-Nazaire pour constituer le syndicat. La nouvelle à peine connue, comme chez Peugeot, toutes

les pressions possibles sont organisées à l'encontre de ceux qui veulent constituer le syndicat. Cette fois-ci les coups tordus ont raison de l'engagement des militants et le syndicat ne verra pas le jour.

## Renault Douai

Une équipe de militants, certains ex-CFDT, constitue un syndicat chez Renault à Douai. A chaque fois que l'UNSA désigne ses délégués syndicaux après avoir rassemblé tous les éléments dans cet objectif, elle est contestée par la Direction de la Régie, la CFDT, FO, et la CFTC. En octobre 2002, nous perdons devant le Tribunal d'Instance. Notre équipe ne perd pas courage et en mars 2003, nous sommes reconnus représentatifs. Quelque temps après nous obtenons d'excellents résultats pour une première apparition aux élections des représentants du personnel. La Direction, acharnée à nous voir disparaître, saisit la Cour de cassation en mars 2003. Cette dernière annule, sur une question de forme, la décision nous reconnaissant représentatifs. Nous nous trouvons dans une situation incroyable : des salariés

nous ont élus dans les institutions représentatives dans l'entreprise et notre représentativité est invalidée sur une question de forme. Notre syndicat a poursuivi, malgré tout, son développement. En novembre 2004, nous désignons à nouveau nos délégués syndicaux. La Direction avec zèle, nous conteste immédiatement. Pour faire bonne mesure, la Direction décide de récupérer les heures payées aux délégués syndicaux UNSA dans l'exercice de leur mandat, et elle procède à des retraits de salaire de 4 à 500 euros mensuels aux délégués syndicaux invalidés.

## Quelques réflexions

Quelles leçons tirer de ces « histoires vraies » ? Tout d'abord, bravo à celles et ceux qui militent dans des conditions extrêmement difficiles quelquefois même au risque de perdre leur emploi. A ceux-là nous assurons toute notre solidarité en tous domaines. Bien sûr, on nous tente des procès parce que nous nous implantons. Les efforts que déploient contre nous ces coalitions de conservatismes pour nous empêcher d'exister s'expliquent par la crainte qu'ont tous ces braves gens de voir les relations sociales « installées depuis 40 ans être bousculées par l'émergence d'un syndicat novateur de négociation et d'action qu'est l'UNSA. L'argument du Conseil d'Etat que l'on doit persévérer et qu'il faut s'implanter plus encore dans les branches, est quelque peu hypocrite car toutes les entraves sont installées pour que, justement, nous ne puissions pas nous implanter. Malgré toutes ces difficultés, nous relevons le défi et l'UNSA continue sa progression.

**Cet article démontre bien toutes les difficultés rencontrées par les militants de l'UNSA**

6. DIVERTISSEMENT DE CRUCIVERBISTE

Par Jean-Claude BRÉGAIL

La première grille vous a plu et vous en redemandez. Encouragé aussi par Chantal Kadouch, ancienne DSC du SICTAME, notre Président d'Honneur vous propose cette deuxième grille.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		

	Horizontalement
1	Ségrégation - Du veau dans les voiles.
2	Noires de Chine - Bête de somme - Au bout d'un lit breton - Sous le do.
3	Travaux dirigés - Notre cœur de métier amont - Un marcel qui avait du punch - Qui convient.
4	Grossiers - Mégaélectronvolt - Homme ou Femme de Tonnerre - Tête et pied de lit.
5	Plantation d'osiers très secouée - Un emplumé bavard - Début de ruisseau - Etat des Indes
6	Lettres de Pitt - Le collège secondaire en pagaille - Aluminium - Cœur d'église chamboulé - Régiment d'infanterie de marine.
7	Sélectionnée - Symbole de pico - Mille pattes - Espagnol.
8	Ordre des dugongs - Cinquante romain - Système pour débrouillard - Cinq romain - En forme de ...
9	Argon - Symbole du tesla - Le 971 français - Un point cardinal -
10	Cheval en robe jaune rougeâtre - Symbole RTT pour une FIP de TE&PF en décembre 2003 - Souquas - Demande de Travail.
11	Massif marocain - Frôle l'obstacle - Son lit sépare la Grèce et la Turquie.
12	Impératrice étêtée dans tous ses états - Fleuve italien - Copain de patata - Symbole du litre.
13	Valga très déviée - Un tout petit antillais qui pique, qui pique ... (créole) - Symbole de tera - Avalé.
14	Trésorerie générale - Sent la mer - C'est du net - Eau de vie parfumée au genièvre.
15	Nid d'espions - Plat provençal - Prénom du PDG du Groupe TOTAL - Certains virages.
16	Passes en cloche - Confondue avec le dugong - C'est la plus ouverte de nos voyelles - Le maestro le donne.
17	Avec you, c'est un slow - Génisse aimée de Zeus - Dans les Pyrénées, le copain de cannelle en est tout retourné - Laitue de mer.
18	Elimé - Continent noir - Symbole de l'yttrium - Continent jaune.

	Verticalement
1	Celui d'Ormuz est stratégique – La mer de Syr et Amou Daria – Au pluriel, ce n'est pas grand chose.
2	Actions appelées des vœux de tous les syndicats du Bassin de Lacq -
3	Scandium – Silicium – Qu'on ne peut récuser, contredire.
4	A Lacq, à moins 4000m, cette couche âgée de moins 135 à moins 60 millions d'années accueille les effluents liquides de la plate-forme - Série médiocre pour un film – Géhenne phonétique et renversée – Chez Rimbaud, voyelle blanche plus voyelle oubliée.
5	Celle du SICTAME a été affirmée par la justice - Elle a sa bombe - .
6	Nid de taupes anglaises – A la même durée d'un côté et de l'autre – Il vaut mieux mettre le point dessus – Un état de la vérité – Désœuvré.
7	Symbole d'une unité de mesure – Conseil supérieur de l'enseignement – Le niveau 20 chez Haye – Symbole de poids – Prénom féminin – Un cœur à fêter à la St Valentin.
8	Flotte en fin de repas – Voyelle pour O.R.L. – Habitants d'une communauté qui devrait passer à 25 membres – De l'iode au labo.
9	Ensemble de règles pour des meilleurs rendements – Remis debout, il désigne une personne.
10	Donner un coup de main – Symbole de l'uranium – Il a son système – C'est mi chez les anglo-saxons mélomanes – Un romain – Celui de la 'sécu' est insondable.
11	Bosser – Saint pyrénéen – Cervidé non boisé.
12	Voyelle rouge chez Rimbaud – Désigne le nord – Sélénium au Labo – Les sirènes d'Ulysse.
13	Précieuse conjonction – Unité de travail C.G.S. – Pascal donna ses textes à ce jurisconsulte – Cheville de sportif - Golfe près d'Amsterdam.
14	Arbrisseau, base du goménol – Mot en pleine crise d'épilepsie – Chrome au Labo – Voyelle verte chez Rimbaud.
15	Notre signature infalsifiable – Si bémol en allemand – Siffler pour appeler – Grogna.
16	Ensemble des réels – Note Si pour un allemand – Manifestation syndicale – Titane au labo – Village fromager de Haute-Saône – Vitesse de sédimentation.
17	Passage obligé pour atteindre l'urne – Zone de saut des paras - Un grand ancêtre de la petite reine – Vaut 100 banis.
18	L'organisation syndicale incontournable chez Total – Base de népériens.

Solutions dans les cahiers de mars

## 7. COURRIERS ENVOYÉS PAR LE SICTAME EN FÉVRIER

### **Courrier adressé le 14 février 2005 à Mme S. Rapin (DRHC/RS) par le DSC SICTAME (B. Butori) au sujet de la journée de solidarité**

Madame,

Alors que la question de la journée de solidarité aurait pu être traitée dans le cadre de la « Négociation annuelle obligatoire », lors de notre réunion du 7 janvier 2005, vous avez préféré renvoyer cette négociation à plus tard.

Vous n'êtes pas sans savoir que, en l'absence d'accord, la journée de solidarité est le lundi de Pentecôte, qui cette année est le 16 mai.

Aussi, afin d'éviter de nous trouver devant le fait accompli, nous vous demandons d'ouvrir sans tarder la négociation sur la journée de solidarité afin d'en définir les modalités dans le cadre de notre entreprise.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

- **Elections professionnelles CE/DP dans l'UES Amont**

### **Courrier adressé le 4 février 2005 à Mme S. Rapin (DRHC/RS) par le DSC SICTAME (B. Butori) au sujet de la date du dépôt des professions de foi**

Madame,

Suite à la demande que nous avons formulée, nous actons positivement la décision de la Direction de ce 3 février de permettre l'édition des professions de foi par les services de reprographie de la société.

Lors de cette réunion, compte tenu du fait que la mise sous enveloppe doit intervenir le vendredi 11 février, nous avons dit, concernant la remise aux services reprographie des professions de foi, que nous comprendrions qu'elle ne saurait intervenir le jeudi 10 au soir – en raison du délai nécessaire au tirage – mais qu'il ne fallait pas aussi que ce soit le lundi 7 au soir afin de nous laisser le temps matériel de les préparer.

Or, vous nous indiquez comme date ultime de remise des professions de foi, le lundi 7 février midi. Cette date n'est pas réaliste et a toute chance de ne pouvoir être respectée par le SICTAME ; de plus elle intervient avant la date limite de dépôt des candidatures, ce qui pose un autre problème.

Nous nous efforçons d'avoir nos professions de foi terminées d'ici mardi 8 au soir, date à laquelle nous pourrions les remettre aux services de reprographie si vous en êtes d'accord.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

### **Courrier adressé le 22 février 2005 à Mme S. Rapin (DRHC/RS) par le DSC SICTAME (B. Butori) au sujet de la campagne électorale**

Madame,

Lors de la négociation des protocoles préélectorales CE/DP de l'UES Amont, j'avais soulevé la question de la date de fin de la campagne électorale dans l'hypothèse de la mise en place d'un vote électronique : veille du vote à l'urne ou veille du vote électronique ?

C'est ainsi que le protocole préélectoral avait précisé que « ces élections interviendront sur la période du mardi 29 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril » et que « la campagne électorale sera clôturée le lundi 28 mars ».

Les élections se faisant sans recours au vote électronique, toutes les dispositions qui lui sont liées sont caduques, y compris donc cette disposition concernant la fin de la campagne électorale.

En conséquence, nous comprenons que la campagne électorale s'achèvera, comme à l'accoutumée, la veille du scrutin à l'urne, c'est à dire le jeudi 31 mars.

Espérant avoir, par la présente, levé toute possible éventuelle ambiguïté sur ce point, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes salutations distinguées.

## **8. PROFESSIONS DE FOI DU SICTAME POUR LES ELECTIONS DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2005**

Le matériel de vote utilisé pour le vote par correspondance comprend les professions de foi des différents syndicats présentant des candidatures.

**C'est ainsi qu'en février, le SICTAME a édité 4 professions de foi pour les élections CE et DP de l'UES Amont, à savoir : CE Paris, DP Paris, CE Pau et DP Pau.**

Chacune des professions de foi est imprimée sur 4 pages (feuille au format A3 pliée en deux) et contient les photos de tous les candidats.

**A titre d'exemple, nous reproduisons le texte, sans les photos, de 2 de ces professions de foi :**

- La profession de foi DP Paris : nous en reproduisons les pages 1 et 4, en page 2 figure la liste des candidats présentés par le SICTAME et en page 3 leurs photos : 22 candidats OETAM et 19 candidats Cadres
- La profession de foi CE Pau : nous en reproduisons les pages 1,3 et 4, en page 2 figure le trombinoscope des candidats présentés par le SICTAME : 12 candidats OETAM + 10 candidats Cadres.

C'est promis, au prochain numéro des Cahiers du SICTAME, nous joindrons le trombinoscope des 76 candidats présentés par le SICTAME. N'oubliez pas de les soutenir et de voter et faire voter SICTAME le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Merci par avance !



## Le SICTAME vous informe

# SPÉCIAL ÉLECTIONS 1<sup>er</sup> avril 2005

## DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DE PARIS

### Quels enjeux ?

- Par votre vote, le 1<sup>er</sup> avril, vous choisirez ceux qui vous représenteront face à l'employeur. En cas de risque d'absence, procurez-vous le matériel de vote par correspondance (DP et CE) auprès de Mme Sylvie Visseaux – DRHC/DSSP/RHH/GA – Bureau 23E14 – Tour Coupole

**Les Délégués du Personnel (DP) que vous aurez élus auront pour mission de :**

- présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives concernant les salaires, l'application du Code du Travail, des lois et règlements relatifs à la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi que le bon respect des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'Entreprise ;
- saisir l'Inspection du Travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des prescriptions législatives et réglementaires dont elle est chargée d'assurer le contrôle.
- Les Délégués que vous aurez élus **participeront aussi**, par la suite, **à l'élection des membres du CHSCT** (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

### Quel syndicat ?

- **Le SICTAME est un syndicat véritablement indépendant** et non inféodé à qui que ce soit. Sa ligne politique et ses actions sont celles définies par ses adhérents dans le respect d'un fonctionnement syndical basé sur la transparence et la démocratie. Il s'est désaffilié de la CFE-CGC en 2002 pour rester libre et fidèle à ses idées. En 2004, il a rejoint l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA), ce qui lui permet de **conjuguer autonomie et union nationale**.
- **Le SICTAME est un syndicat ouvert à tous**. Comme son nom l'indique (voir l'en-tête de ce document), il représente toutes les catégories de personnel. Chez Total SA, société holding du groupe, ainsi qu'au niveau de l'Amont pétrolier, **le SICTAME est le 1<sup>er</sup> syndicat** et il est aussi le 1<sup>er</sup> syndicat de l'encadrement. Aux dernières élections, 1 électeur sur 3 a voté SICTAME !
- **Le SICTAME est un syndicat qui dit la vérité**. Il s'efforce de bien jouer son rôle au service du personnel et des intérêts bien compris de l'entreprise.

### Quelles idées ?

- **Citoyenneté dans l'entreprise, respect des personnes et transparence**, voilà les idées de base qui guident l'action d'une équipe de femmes et d'hommes expérimentés, libres et responsables. Cette équipe défend une conception de la représentation du personnel authentique et **démocratique**, au service de toutes les catégories de personnel.
- **Le SICTAME réfléchit et intervient sur tous les sujets intéressant le personnel** : progrès social ou régression sociale ? emploi, formation, charge de travail, sous-traitance, rythme de travail, santé au travail, rémunération, épargne salariale, retraites, prévoyance, gestion de carrière, sanctions disciplinaires, salariés détachés et expatriés, économie et devenir de l'entreprise, etc.
- **L'excellence économique doit s'accompagner de l'excellence sociétale**. C'est pourquoi le SICTAME est très exigeant sur les progrès que doit accomplir l'entreprise en tous ces domaines.

### Quels services ?

- Le SICTAME organise régulièrement des réunions avec ses adhérents et sympathisants. Il publie un mensuel d'information « *Les Cahiers du SICTAME* », diffuse de nombreux tracts tout au long de l'année, soit sous son seul sigle : « *Le SICTAME vous informe* », soit en association avec d'autres syndicats. Il participe aux diverses Assemblées Générales du Personnel.

**Le SICTAME, c'est avant tout : une équipe reconnue et réputée pour sa capacité d'écoute, sa disponibilité, la qualité de son accueil, la pertinence de ses analyses et l'efficacité de son action.**

### Quels résultats ?

- Très présent dans les réunions des Délégués du Personnel, le SICTAME remplit consciencieusement la mission confiée à ses élus. Il y aborde tous les sujets sans aucun tabou.
- **Le SICTAME écoute et défend activement tous ceux qui le sollicitent.** C'est ainsi qu'il aide régulièrement de nombreux salariés à obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent ou à résoudre les problèmes ou situations difficiles auxquelles ils se trouvent confrontés.  
**Il défend aussi les intérêts des personnels absents des sites de l'entreprise**, notamment les personnels **Détachés**, ceux en congés ou absence de longue durée, en dispense d'activité, **AFC** (Anticipation Fin de Carrière), en **PRC** (Pré Retraite Choisie) et aussi les personnels **Retraités**.
- En lien avec son audience et sa représentativité, plusieurs fonctions sont revenues au SICTAME, notamment les Secrétariats du CE, du CHSCT et du CCE, ainsi qu'un nombre important de présidences de commissions du CE et du CCE.
- Durant la mandature qui se termine, les élus DP SICTAME se sont fortement impliqués sur le thème de la sous-traitance et, par leur action, ont contribué à la prise en compte de cette question par la Direction, ce qui a ouvert la voie à l'embauche d'un certain nombre de prestataires.
- Conséquence de son action : le SICTAME ne cesse d'enregistrer de nombreuses adhésions spontanées, ce qui renforce d'autant ses capacités d'action.

### Quelles perspectives ?

- **Le SICTAME a pour objectif de représenter et défendre d'une façon égale, l'ensemble du Personnel**, quels que soient son employeur, son statut, sa qualification ou sa position.
- Le SICTAME se bat pour défendre les droits des salariés et obtenir l'élargissement ou l'amélioration de certains droits légitimes tels que : Commissions Paritaires de recours, conditions de travail en expatriation, etc.
- Le SICTAME ne ménage pas ses efforts pour interpeller l'entreprise et l'inciter à s'améliorer dans tous les domaines : économique, financier, social, etc.

**Le SICTAME estime que chacun est citoyen dans l'entreprise et doit être considéré comme tel.** Il lutte contre toutes les formes de manque de respect ou de considération, de discrimination, de gestion par le stress et de harcèlement sur les lieux de travail.

**Pour être écoutés et défendus, pour promouvoir un véritable dialogue social : votez SICTAME !**

**Choisissez l'indépendance, la compétence, le parler vrai et la transparence.**

**VOTEZ SICTAME !**



Pour en savoir plus, ou pour nous rejoindre ou nous soutenir, retournez le bulletin ci-dessous au SICTAME UNSA TOTAL  
(au choix : Bureau 4E41 Tour Coupole à La Défense ou Bureau F16 CSTJF à Pau)  
Ou téléphonez au 01.47.44.49.25 à Paris ou au 05.59.83.57.89 à Pau

NOM ..... Prénom .....

SOCIETE ..... LIEU DE TRAVAIL : ..... TEL : .....

Souhaite rencontrer un responsable du SICTAME ..... (ou/et) ..... Souhaite adhérer au SICTAME TOTAL

Souhaite recevoir gracieusement les derniers « Cahiers du SICTAME » (publication que reçoivent les adhérents)



## Le SICTAME vous informe

# SPÉCIAL ÉLECTIONS 1<sup>er</sup> avril 2005

## COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE PAU

### Quel rôle, quels enjeux ?

- Les élections du 1<sup>er</sup> avril 2005 vous intéressent au plus haut point, car **vous y désignerez ceux qui vous représenteront auprès de l'employeur et suivront la marche de l'entreprise.**
- Le Comité d'Établissement (CE) de Pau est l'un des 2 établissements de l'Unité Economique et Sociale (UES), constituée entre Total SA - société de tête du groupe - et Elf EP. L'autre établissement est celui de Paris. Les membres de ces 2 CE désigneront, parmi eux, ceux qui siègeront au Comité Central d'Entreprise (CCE).

### Ces instances, CE et CCE, sont particulièrement importantes, en raison de leurs attributions :

- **Les CE et CCE ont le monopole de la gestion des activités sociales et culturelles (ASC)** de l'entreprise. C'est, en général, l'aspect le plus visible et le plus connu du rôle d'un CE, mais ce n'est qu'un volet de son rôle. Cette gestion est tributaire des majorités qui peuvent se former ; elle se fait au niveau du CE, mais les CE peuvent décider de mettre en commun certaines activités et de les gérer en centralisé (au niveau d'un CCE, d'un CIE ou via des accords de coopération).
- **Les CE et CCE ont un rôle économique important.** Ils suivent l'activité de l'entreprise et sont informés et consultés sur ses évolutions économiques et organisationnelles. Ils peuvent user d'un droit d'alerte ou d'expertise en cas de difficultés et sont saisis des plans sociaux.
- Le CCE reçoit tous les ans un rapport d'activité de l'entreprise et examine les comptes avant leur présentation en AG des actionnaires. **Ce rôle est ici capital puisque ces CE et CCE ont compétence pour Total SA - société de tête et holding du groupe - et, à ce titre, le CCE :**
  - désigne deux représentants au **Conseil d'administration de Total SA** (actuellement le siège Cadres est occupé par un élu SICTAME, et le siège OETAM, par un élu CGT) ;
  - désigne des représentants à l'**AG des actionnaires**, et peut les mandater pour y intervenir ;
  - émet des observations ou avis portés formellement à la connaissance des actionnaires ;
  - peut même proposer des résolutions en AG des actionnaires.

On comprend que de tels pouvoirs ne laissent pas la Direction indifférente et que l'intérêt des salariés est bien de les confier à des représentants dignes de leur confiance et qui exerceront ces pouvoirs avec conscience, compétence et indépendance.

- Les **projets d'accords d'entreprise** sont présentés au CE pour avis avant signature par les syndicats.
- Pour mener à bien leur activité, les CE et CCE s'appuient sur des **Commissions** présidées par un de leurs membres. Certaines sont obligatoires : Commissions Economique, Formation et Emploi, Logement ; les autres, facultatives sont créées en fonction des besoins : Commissions Culturelle, Financière, Sociale, Solidarité, Sports et Loisirs, Voyages, Expatriés, Sous-traitance, etc.
- Les Délégués que vous aurez élus participeront aussi, par la suite, à l'élection des membres du **CHSCT** (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

**On le voit, les enjeux sont de première importance. Le SICTAME propose à vos suffrages une équipe de candidats qui allie compétence, autonomie, sincérité et sens des responsabilités.**

## **NOS OBJECTIFS SONT DE :**

- 1) **Représenter et défendre d'une façon égale l'ensemble du Personnel**, quels que soient son employeur, son statut, sa qualification et sa position dans l'Entreprise.
- 2) **Remplir toutes les attributions économiques et sociales** des CE et CCE, telles que prévues par la loi, sans complaisance ni dogmatisme. A ce titre, nous continuerons de surveiller les orientations économiques, financières et organisationnelles de l'Entreprise, de défendre l'emploi, la formation et les conditions de travail, de veiller au respect du contrat social et des engagements pris par la Direction.
- 3) **Inciter l'entreprise à s'améliorer sans cesse**, dans tous les domaines : économique, industriel, financier, sociétal, etc. L'excellence économique doit s'accompagner de l'excellence sociale. Nous continuerons à dénoncer cet appauvrissement de l'entreprise que constitue le rachat d'actions pour 10 millions d'euros par jour ! La baisse des couvertures prévoyance pour certaines catégories de personnel, le sort réservé aux personnels retraités sont d'autant plus scandaleux. Avec des productions en hausse de 4 à 5% l'an et des effectifs à la baisse, la productivité ne cesse de croître mais les salariés sont écartés des gains en résultant au profit des seuls actionnaires ou des équipes dirigeantes. La sous-traitance abusive est un problème lancinant qu'il faut résoudre dans l'intérêt de l'entreprise et des personnels sous-traités. Il faut enfin que l'entreprise mette ses actes et ses pratiques en conformité avec ses discours pour rétablir la confiance et ne plus perdre en crédibilité. La détermination et l'inflexibilité du SICTAME à vouloir rendre l'entreprise meilleure dans tous les domaines expliquent certainement l'acharnement d'une certaine Direction à vouloir réduire le SICTAME. **En soutenant le SICTAME, vous aidez l'entreprise à s'améliorer !**
- 4) **Gérer efficacement et au plus près de vos attentes les œuvres sociales** : les élus SICTAME participent activement à cette gestion, en coopération avec les autres élus. En lien avec son audience et sa représentativité, plusieurs fonctions sont revenues au SICTAME, notamment les Secrétariats des CE et du CCE, des ASC ainsi que plusieurs présidences de Commissions. Comme nous l'avons déjà fait en 2003, nous vous interrogerons à nouveau sur vos attentes en matière d'activités culturelles, sociales et sportives, afin de guider notre action. Notre volonté est de rendre les activités accessibles au plus grand nombre et d'améliorer le niveau des subventions pour tous, tout en respectant les équilibres généraux et budgétaires. Certaines activités peuvent gagner à être mises en commun avec d'autres CE. Nous participerons à la réflexion en ce sens et à la mise en place et au fonctionnement des gestions centralisées qui pourraient être majoritairement décidées, en gardant à l'esprit l'intérêt bien compris des salariés et de leurs ayants droit.
- 5) **Associer démocratiquement** tous ceux qui veulent participer tant à la gestion des CE et CCE - en tenant compte des divers talents et de la représentativité des différents élus - qu'au fonctionnement des Commissions du CE et du CCE ouvertes à toutes les bonnes volontés. Le travail en CE est avant tout un travail d'équipe où les décisions sont prises démocratiquement à la majorité des élus.
- 6) **Obtenir une véritable prise en compte des spécificités des personnels expatriés ou effectuant des rotations ou missions en filiales**. Ces personnels travaillent souvent dans des conditions difficiles et l'employeur définit unilatéralement bon nombre des règles qui leur sont applicables, en dehors de toute concertation. C'est pourquoi, le SICTAME réclame un protocole expatriation négocié se substituant pour tout ou partie à la réglementation unilatérale actuelle, ainsi que des Délégués Expatriés élus dans toutes les filiales, avec leur réunion périodique en France. Et ceci, d'autant plus que l'employeur refuse que les Expatriés et Rotationnels votent pour les élections des Délégués du Personnel en France et dénie à ces derniers la capacité à présenter les réclamations de ces personnels alors que la loi les y autorise !
- 7) **Défendre également les Personnels éloignés des Établissements de l'entreprise**, notamment les personnels **Détachés**, en congés ou absence de longue durée, en dispense d'activité, **AFC** (Anticipation Fin de Carrière) ou **PRC** (Pré Retraite Choisie) et aussi les personnels Retraités. En particulier, pour ceux d'entre eux qui n'ont pas accès à l'Intranet société, le SICTAME réclame une information appropriée.

## **UNE MISE AU POINT : Le vote électronique, oui, mais pas n'importe comment !**

Dès 2002, le SICTAME interpellait la Direction sur la possibilité du vote électronique. C'est donc positivement que nous avons reçu la proposition de la Direction d'en examiner la faisabilité pour les expatriés à l'occasion de ces élections. Cependant, le doute est vite apparu quant aux conditions de sécurité et de sincérité d'un tel vote, d'autant que la Direction manipulait l'information qu'elle nous délivrait et qu'elle entendait imposer pour ce vote un prestataire de services, avec bien peu de références – si ce n'est d'avoir déjà 150 personnes travaillant chez Total – choisi, de plus, en dehors de tout appel d'offres et sans cahier des charges. En outre, les recommandations de la CNIL et les conditions légales n'étaient pas respectées. Ce n'est donc pas par ringardise que le SICTAME, FO et CGT ont saisi le Tribunal, mais bien par bon sens et précaution. Dans les conditions que voulait imposer la Direction, le Tribunal a tranché et jugé que « le vote électronique est illégal dans l'UES Amont ». Dommage que la Direction ait joué d'une argutie de procédure pour évacuer les autres questions soumises au Tribunal, notamment celle du vote des expatriés pour les Délégués du Personnel.

## L'ÉLECTION du Comité d'Entreprise définit la REPRÉSENTATIVITÉ DES SYNDICATS :

Les élections de CE dans l'Entreprise servent aussi à **mesurer la représentativité des syndicats**. En votant pour telle liste, vous renforcez le syndicat qui la présente et sa **capacité à négocier et signer des accords dans l'Entreprise**. Auparavant, il advenait que des accords défavorables puissent être mis en œuvre grâce à la signature de syndicats minoritaires qui faisaient plus le jeu de la Direction que du personnel. Avec les nouvelles lois Fillon, cela n'est plus possible, puisqu'un accord d'entreprise n'entre en vigueur que s'il est signé majoritairement ou si aucune opposition majoritaire ne se manifeste. La majorité s'apprécie par rapport aux voix exprimées au 1<sup>er</sup> tour des élections du Comité d'entreprise : tout groupe de syndicats ayant obtenu plus de 50% des voix peut donc signer un accord ou s'y opposer. **Votre voix pèse donc aussi pour les négociations à venir !** Veillez à ne l'accorder qu'aux syndicats qui vous paraissent véritablement indépendants du Patronat et de la Direction et qui ont véritablement le souci de défendre votre contrat social et vos intérêts bien compris.

### Quel syndicat ?

- **Le SICTAME est un syndicat véritablement indépendant** et non inféodé à qui que ce soit. Sa ligne politique et ses actions sont celles définies par ses adhérents dans le respect d'un fonctionnement syndical basé sur la transparence et la démocratie. Il s'est désaffilié de la CFE-CGC en 2002 pour rester libre et fidèle à ses idées. En 2004, il a rejoint l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA), ce qui lui permet de **conjuguer autonomie et union nationale**.
- **Le SICTAME est un syndicat ouvert à tous**. Comme son nom l'indique (voir l'en-tête de ce document), il représente toutes les catégories de personnel. Chez Total SA, société holding du groupe, ainsi qu'au niveau de l'Amont pétrolier, **le SICTAME est le 1<sup>er</sup> syndicat** et il est aussi le 1<sup>er</sup> syndicat de l'encadrement. Aux dernières élections, 1 électeur sur 3 a voté SICTAME !
- **Le SICTAME est un syndicat qui pratique le parler vrai et la transparence**. Il s'efforce de bien jouer son rôle, au service du personnel et des intérêts bien compris de l'entreprise.
- **Le SICTAME estime que chacun est citoyen dans l'entreprise** et doit être considéré comme tel. Il lutte contre toutes les formes de manque de considération, d'irrespect, de discrimination, de gestion par le stress et de harcèlement sur les lieux de travail. Il prône la mise en place d'une représentation du personnel authentique et démocratique tenant compte de l'expression de celui-ci.
- **Le SICTAME réfléchit et intervient sur tous les sujets intéressant le personnel** : progrès social ou régression sociale ? emploi, formation, charge de travail, sous-traitance, rythme de travail, santé au travail, rémunération, épargne salariale, retraites, prévoyance, gestion de carrières, sanctions disciplinaires, salariés détachés et expatriés, économie et devenir de l'entreprise, etc.
- **Le SICTAME organise régulièrement des réunions** avec ses adhérents et sympathisants. **Il publie un mensuel d'information « Les Cahiers du SICTAME »**, diffuse **de nombreux tracts** tout au long de l'année, soit sous son seul sigle : « *Le SICTAME vous informe* », soit en lien avec d'autres syndicats ou, encore avec l'AVAS, l'Association des Actionnaires Salariés de Total.
- **Le SICTAME, c'est avant tout : une équipe reconnue et réputée pour sa capacité d'écoute, sa disponibilité, la qualité de son accueil, la pertinence de ses analyses et son efficacité.**

**Pour inciter votre entreprise à s'améliorer, pour promouvoir un véritable dialogue social,**

**Pour un Comité d'entreprise ouvert à tous et toujours plus à votre écoute :**

**Votez SICTAME !**



Pour en savoir plus, ou pour nous rejoindre ou nous soutenir, retournez le bulletin ci-dessous au SICTAME UNSA TOTAL  
(au choix : Bureau F16 CSTJF à Pau ou Bureau 4E41 Tour Coupole à La Défense)  
Ou téléphonez au 05.59.83.57.89 à Pau ou au 01.47.44.49.25 à Paris

NOM ..... Prénom .....

SOCIETE LIEU DE TRAVAIL : TEL :

Souhaite rencontrer un responsable du SICTAME (ou/et) Souhaite adhérer au SICTAME TOTAL

Souhaite recevoir gracieusement les derniers « Cahiers du SICTAME » (publication que reçoivent les adhérents)

**BULLETIN D'ADHESION**

(à retourner à : SICTAME au choix : - Bureau 4E41 Tour Coupole La Défense -  
Bureau F16 CSTJF à Pau ou au local SICTAME à Lacq)

NOM.....PRENOM.....

MATRICULE éventuel.....Date d'embauche .....(mois/année)

ENTITE.....

<b>COORDONNEES PROFESSIONNELLES</b>	
<b>A - Vous êtes en METROPOLE</b>	<b>B - Vous êtes en EXPATRIATION</b>
SOCIETE.....	FILIALE.....
BUREAU.....	Adresse complète de la filiale.....
ETABLISSEMENT (en précisant éventuellement le site) .....	.....
TEL..... FAX.....	TEL..... FAX.....
e-mail.....	e-mail.....

Votre CLASSIFICATION ou COEFFICIENT  
selon votre statut ou convention collective (à préciser).....

Ou à défaut, VOTRE SALAIRE ANNUEL \* (précisez s'il s'agit du brut ou du net).....

Votre métier (en toutes lettres).....

Votre famille professionnelle...../ Rythme de travail si différent de 100 %.....

<b>COORDONNEES PERSONNELLES</b>	
ADRESSE PERSONNELLE.....	
.....	
CODE POSTAL.....	VILLE.....
TEL.....	e-mail.....
DATE DE NAISSANCE.....	SITUATION FAMILIALE.....
(tarif réduit pour couple adhérents)	

Dès réception de votre bulletin d'adhésion, vous serez destinataire de toutes les informations diffusées par le SICTAME et vous pourrez, si vous le souhaitez, participer aux réunions organisées par votre syndicat.

(\*) Cette information sert, à défaut de la classification, au calcul de la cotisation.

SIGNATURE

Fait à ....., le.....